

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11889
30 novembre 1975
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Projet de déclaration par le Président du Conseil de sécurité,
présenté par la Guyane, la Mauritanie, la République-Unie du
Cameroun et la République-Unie de Tanzanie

Pour la majorité du Conseil de sécurité, il est entendu que lorsque celui-ci se réunira à nouveau le 12 janvier 1976, conformément à l'alinéa a) de la résolution ..., les représentants de l'Organisation de libération de la Palestine seront invités à participer au débat.

